

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

Présents : MM M^{mes} Alaux, Anselme, Blanc, Bressand, Descamp, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guillemillot, Millerand, Sebastianelli, Serre, Trapied, Zanchetta.

Excusés :

J. Schmitt	ayant donné pouvoir à I. Grimal
J. Saez	ayant donné pouvoir à MO Folcher
N. de Munter	ayant donné pouvoir à A. Sebastianelli
M. Pezzot	ayant donné pouvoir à E. Bressand
JP Boyer	ayant donné pouvoir à C. Gonzalez
E. Vintillas	ayant donné pouvoir à MC Alaux

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 - Décisions du maire prises par délégation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé les décisions suivantes, autorisées par délégation du conseil municipal :

Le 10 décembre 2018 : MAPA relatif aux travaux d'assainissement Barranquet – Fossat – Engorp – Tranche ferme (2 lots) pour un montant de 129 743.10€ HT.

Le 15 mars 2019 : MAPA relatif aux travaux d'assainissement Barranquet – Fossat – Engorp – Tranches optionnelles (2 lots) pour un montant de 587 795.95€ HT.

Le 15 mai 2019 : MAPA relatif aux travaux de restructuration du groupe scolaire et de construction de nouveaux locaux pour l'école maternelle et l'ALAE (15 lots) pour un montant de 3 343 038.37 € HT.

Le 16 mai 2019 : Prêt relais de 300 000 € contracté auprès de la banque postale pour le budget assainissement, en préfinancement des subventions, des PFAC et frais de branchements.

2 - Transfert obligatoire compétences eau potable/et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de commune des Coteaux du Girou au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable.

3 - Adhésion au groupement de commande SDEHG

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

4 - SDEHG dépose de l'éclairage public existant au niveau du groupe scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer la dépose de l'éclairage public existant au niveau du groupe scolaire, pour une part restant à la charge de la commune estimée à 546€.

5 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, d'un poste d'agent de maîtrise principal et d'un poste de brigadier-chef principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} juin, de créer les grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, d'agent de maîtrise principal et de brigadier-chef principal (par avancement de grade) et de supprimer les anciens grades.